



ASSOCIATION AGRÉÉE DE PÊCHE  
ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

AAPPMA « LE GAVE »  
19, rue Lavoisier  
65260 PIERREFITTE-NESTALAS

<https://www.peche-pierrefitte65.com>

s.Legave@orange.fr

## RAPPORT D'ACTIVITÉS - Année 2025



## Sommaire

<b>En souvenir de Jean-Louis Laplagne :</b>	<b>2</b>
<b>1. L'AAPPMA « Le Gave » :</b>	<b>2</b>
1.1 L'Association :	2
1.2 Les missions de l'AAPPMA :	3
<b>2. Évolution du prix en € de la carte de pêche Interfédérale Personne Majeure :</b>	<b>4</b>
<b>3. Composition du prix de la carte de pêche en € pour 2025 :</b>	<b>5</b>
<b>4. Impact de la pêche dans le département des Hautes-Pyrénées :</b>	<b>5</b>
<b>5. Impact de la pêche dans notre AAPPMA :</b>	<b>5</b>
5.1 Évolution du nombre de nos sociétaires :	5
5.2 Répartition des pêcheurs au niveau des communes voisines :	6
5.3 Nombre de pêcheurs dans la Vallée des Gaves :	7
5.4 Origine géographique de nos pêcheurs :	7
<b>6. Les actions techniques :</b>	<b>8</b>
6.1 Alevinages :	8
6.2 Lâchers de truites :	8
6.3 Pêches de sauvegarde :	9
6.4 Pêches d'inventaire :	9
<b>7. Les actions d'animations :</b>	<b>10</b>
<b>8. Représentation :</b>	<b>11</b>
<b>9. Nos partenaires :</b>	<b>11</b>
<b>10. Conclusion :</b>	<b>11</b>
<b>Les Partenaires de notre AAPPMA.</b>	<b>12</b>

## **En souvenir de Jean-Louis Laplagne :**

Jean-Louis nous a quittés ce mois de mai 2025. Il avait assumé la fonction d'administrateur puis avait participé en tant que bénévole à nos actions d'animations et techniques. Sa grande connaissance du terrain en faisait un allié précieux. Passionné de pêche et de chasse, il laisse un grand vide. Pour son investissement, nous le remercions.



### **1. L'AAPPMA « Le Gave » :**

#### **1.1 L'Association :**

Crée en 1936, la société de pêche « Le Gave » dénommée AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique) est une association régie par la Loi de 1901. Elle est reconnue d'utilité publique.

**Notre AAPPMA devient AAPPMA de montagne par vote des 18 AAPPMA des Hautes-Pyrénées, lors de l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale du 26 avril 2025.**

Ses principales évolutions se situent lors de sa déclaration en préfecture de Tarbes le 14 avril 1975 sous le numéro 4752 ; où elle devient association déclarée juridiquement ; et en 2008 et 2025 quant à la mise en conformité de ses statuts.

À la demande de la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF), une mise à jour des statuts a été votée lors de l'assemblée générale extraordinaire du 27 février 2021. Les nouveaux statuts sont approuvés par la préfecture des Hautes-Pyrénées en date du 19 mai 2021 avec modification actée par la sous-préfecture d'Argelès-Gazost le 27 mars 2025. Les statuts sont consultables soit au siège de l'AAPPMA, soit sur son site Internet : <https://www.peche-pierrefitte65.com>

Depuis le 22 février 2019, le nombre d'administrateurs a été porté de 7 à 15 membres avec augmentation du nombre des membres du bureau de 3 ; portant le bureau de 4 à 7 membres.

Conformément aux instructions ministrielles et aux dispositions statutaires, l'assemblée générale du 19 octobre 2021 a été convoquée pour l'élection des administrateurs pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 21 décembre 2026.

Suite au décès d'un administrateur, l'assemblée générale du 3 mars 2022 a voté un candidat au poste d'administrateur.

#### **Composition du bureau :**

– Président	PEREIRA DA CUNHA Christophe
– Vice-Président	LEFÈVRE Jean-Marie
– Secrétaire	ROLLAND Jean-Louis
– Secrétaire Adjoint	BALANSAC Jean-Pierre
– Trésorière	CLAVERIE Cindy
– Trésorier Adjoint	CAICEDO Damien



Assemblée Générale Ordinaire 2024 du 17 janvier 2025

#### **Délégué de droit à la FDAAPPMA (Fédération Départementale des AAPPMA) :**

PEREIRA DA CUNHA Christophe

#### **Délégué élu à la FDAAPPMA :**

LEFÈVRE Jean-Marie

**Administrateurs :**

BOLMONT Arnaud, BRINGUÉ Françoise, COMBES Serge, GIRAUD Aurélie, LATAPIE Clément, MAILLOT Martin, PASSET Jean-Claude, PICARD François, VERGES-HOURGUET Alain (décédé en janvier 2023)

**Commissaire aux comptes :**

COUMET Jean-Paul

**1.2 Les missions de l'AAPPMA :**

Les missions de l'AAPPMA sont essentiellement la gestion des droits de pêche, la protection et la surveillance du milieu aquatique, le suivi de la population piscicole et sa sauvegarde. Ces missions sont dévolues par l'État. Elle gère 91 Km de cours d'eau.

L'AAPPMA intervient également pour des journées d'animations auprès des enfants des écoles ou des centres de loisirs afin de les sensibiliser au travers de la pêche, au respect de l'environnement ; des personnes, des biens et du poisson. Ces enfants seront les pêcheurs de demain, et cette sensibilisation en fera nos espérances des pêcheurs responsables.

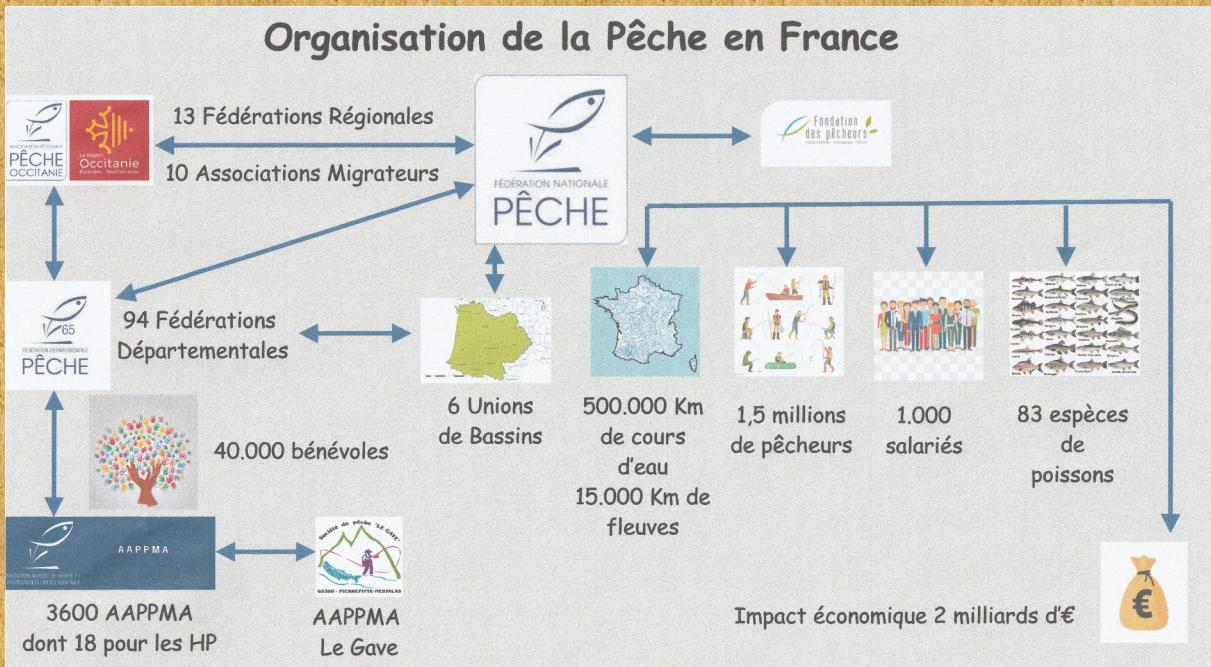
L'AAPPMA « Le Gave » travaille en relation avec les organismes chargés de la protection de l'environnement et des milieux aquatiques. Elle est regroupée avec d'autres AAPPMA (Arrens-Marsous, Cauterets, Lourdes Lavedan, Luz St-Sauveur, Pierrefitte-Nestalas) au sein de l'Union des AAPPMA du Bassin des Gaves, afin de mutualiser les moyens humains et matériels.



Elle fait partie de la FDAAPPMA (Fédération Départementale des AAPPMA) qui regroupe et fédère au niveau départemental 18 AAPPMA.

Outre nos sociétaires pêcheurs qui prennent la carte de pêche dans notre AAPPMA, nos partenaires locaux aident par leurs subventions ou leur soutien au fonctionnement de notre AAPPMA (voir liste des partenaires en fin de document).

L'AAPPMA est constituée de bénévoles et ses seuls frais sont des frais de fonctionnement. L'aide financière apportée par les organismes publics et privés est essentielle pour son fonctionnement et sa survie.



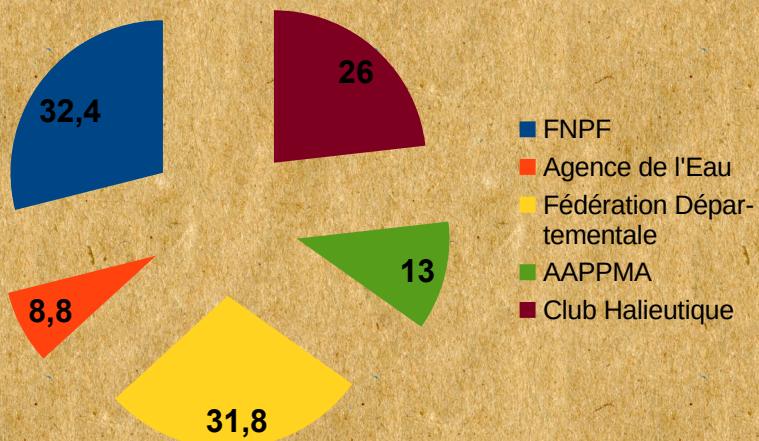
## 2. Évolution du prix en € de la carte de pêche Interfédérale Personne Majeure :



La carte de pêche Interfédérale Personne Majeure connaît une augmentation annuelle après un prix stable de 2015 à 2019 et de 2020 à 2022.

L'augmentation constatée depuis 2023 a certainement une incidence sur le nombre de cartes de pêche vendues. Nous notons un transfert des pêcheurs vers les cartes journalières et hebdomadaires au détriment des cartes interfédérales personnes majeures et des cartes personnes majeures.

### **3. Composition du prix de la carte de pêche en € pour 2025 :**



L'AAPPMA encaisse le prix de la carte de pêche et envoie le montant à la FNPF (Fédération Nationale de la Pêche en France). Ainsi sur une carte de pêche interfédérale personne majeure d'un montant de 112 €, l'AAPPMA reçoit 13 € pour son fonctionnement.

### **4. Impact de la pêche dans le département des Hautes-Pyrénées :**

L'impact de la pêche dans notre département est important. Il résulte de la volonté de notre Fédération et de nos AAPPMA de promouvoir ce loisir au travers des actions d'animations qu'elles proposent :

- ✓ 15.000 adhérents pour 18 AAPPMA,
- ✓ Un loisir pour toutes les générations, toutes les catégories professionnelles, tous les âges ; un loisir qui se féminise,
- ✓ 28.400 habitants des Hautes-Pyrénées ont pratiqué la pêche entre 2015 et 2021,
- ✓ Un loisir qui participe au tourisme de notre département : 24 000 personnes viennent chaque année dans le département dans le cadre du tourisme pêche dont 18 000 en séjour. 85 % reviennent plusieurs fois dans le département,
- ✓ Une activité qui profite à l'économie locale : 130 000 nuitées sont induites par la pêche de loisir,
- ✓ Un territoire reconnu à l'échelle nationale pour la qualité de ses parcours et de ses populations de truites.

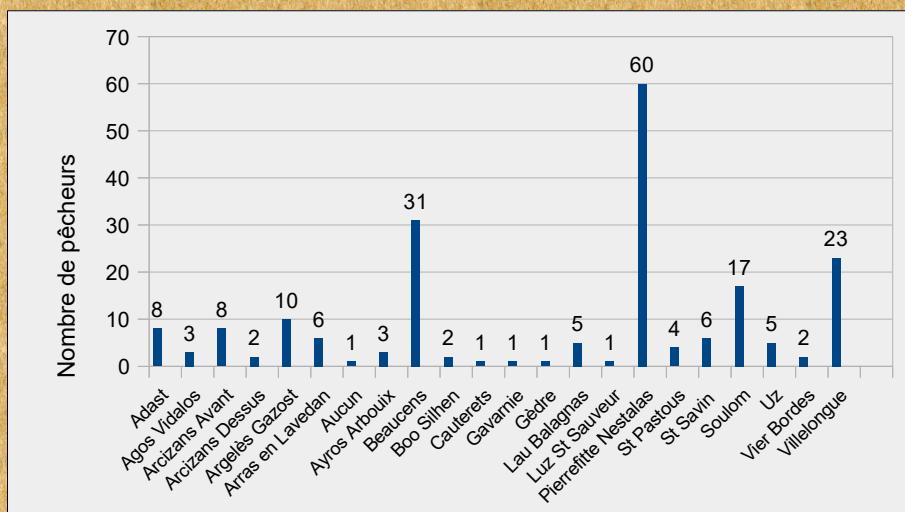
### **5. Impact de la pêche dans notre AAPPMA :**

#### **5.1 Évolution du nombre de nos sociétaires :**

Fin 2024, le magasin chasse/pêche d'Argelès-Gazost dépositaire de nos cartes de pêche cessait ses activités. Malgré une information par courrier et messagerie auprès de nos sociétaires, nous n'avons pu récupérer la totalité des pêcheurs qui prenaient leurs cartes dans ce magasin.

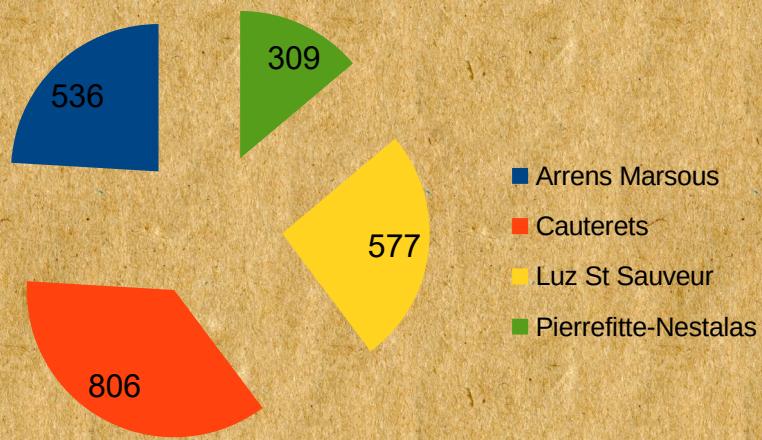
PRODUIT	SAISON 2024 NOMBRE	SAISON 2025 NOMBRE	ÉVOLUTION	
			NOMBRE	%
Carte Interfédérale personne majeure	181	115	- 66	- 36,46
Carte personne majeure	25	18	- 7	- 28,00
Carte découverte femme	19	13	- 6	- 31,58
Carte personne mineure	21	26	+ 5	+ 23,81
Carte découverte 12 ans	108	90	- 18	- 16,67
Carte hebdomadaire	19	12	- 7	- 36,84
Carte journalière	21	34	+ 13	+ 61,90
Option Club Halieutique	1	1	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>395</b>	<b>309</b>	<b>- 86</b>	<b>- 21,77</b>

## 5.2 Répartition des pêcheurs au niveau des communes voisines :



Ce tableau concerne uniquement les pêcheurs ayant pris leur carte de pêche dans notre AAPPMA.

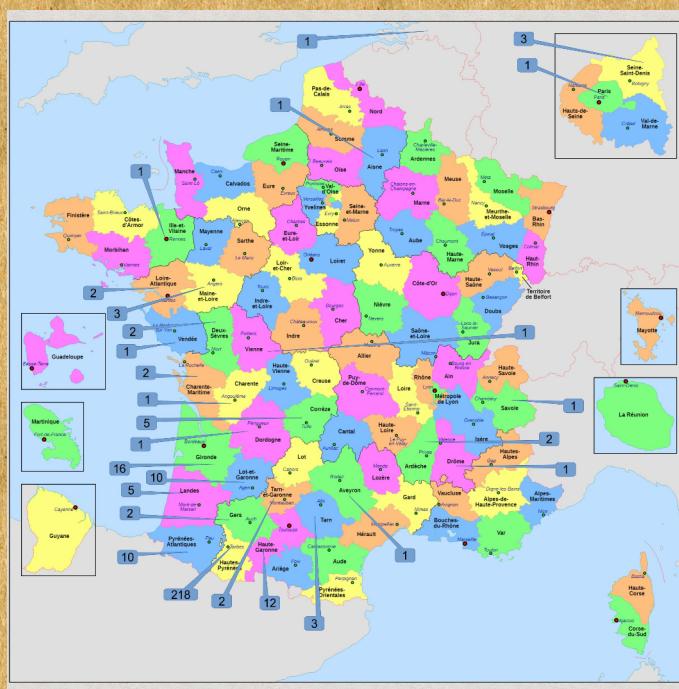
### **5.3 Nombre de pêcheurs dans la Vallée des Gaves :**



Notre communauté des communes regroupe 46 communes. Quatre APPMA sont présentes : l'APPMA d'Arrens – Marsous, l'APPMA des pêcheurs Cauterésiens, l'APPMA les pêcheurs Barégeois de Luz Saint – Sauveur, l'APPMA Le Gave de Pierrefitte-Nestalas.

L'ensemble de ces AAPPMA représente 2228 sociétaires.

#### **5.4 Origine géographique de nos pêcheurs :**



- ✓ 17,20 % des pêcheurs viennent de Nouvelle Aquitaine,
  - ✓ 77,30 % des pêcheurs viennent d'Occitanie dont 91,60 % des Hautes-Pyrénées,
  - ✓ 5,5 % des pêcheurs viennent des autres régions et de l'étranger (1 pêcheur des Pays-Bas),
  - ✓ 26 départements sont concernés.

## 6. Les actions techniques :

### 6.1 Alevinages :

L'alevinage consiste à réintroduire dans les cours d'eau des poissons élevés par la pisciculture fédérale ; à des fins de repeuplement. Ces poissons peuvent être à différents stades de leur développement. Notre AAPPMA alevine avec des alevins de souche Fario.

Les alevins âgés de 6 mois sont contenus dans des poches plastique avec de l'eau et alimentés en oxygène. 1.000 alevins par poche pour une facilité de répartition au bord de l'eau.

Ils sont ensuite déversés dans des endroits propices à leur développement.

10.000 alevins âgés de 6 mois ont été lâchés courant juillet.



Alevins élevés en bassin.



Transport des alevins en sacs oxygénés.

### 6.2 Lâchers de truites :

Les lâchers de truites sont réalisés pour permettre aux pêcheurs débutants de s'exercer à la pêche.

Les truites sont déversées dans des endroits accessibles pour des pêcheurs dont les capacités physiques ne leur permettent pas de se risquer dans des endroits accidentés.

De plus, les lâchers de truites préservent les truites de souche ainsi que les géniteurs.

Notre AAPPMA lâche de février à août entre 600 kg de truites de taille Fario et Arc en Ciel.



### 6.3 Pêches de sauvegarde :

Elles permettent de sauver le poisson lors de travaux sur les cours d'eau nécessitant la mise en chantier d'engins type pelles mécaniques.

Le moyen utilisé est la pêche électrique qui consiste à faire passer un courant électrique de faible intensité dans l'eau entre deux électrodes.

Le poisson attiré par l'électrode positive (anode) peut être capturé facilement et sans dommage.

Ces pêches permettent de récupérer les poissons voués à une mort certaine, pour les réintroduire dans une partie du cours d'eau non impactée par les travaux.



Action de pêche électrique.



De beaux spécimens récupérés et sauvés grâce à la pêche électrique.



Récupération du poisson pour transport hors zone de travaux à l'aide d'une cuve oxygénée.

#### 6.4 Pêches d'inventaire :

Il s'agit d'inventorier la richesse d'une portion d'un parcours à partir d'une longueur donnée afin de suivre l'évolution du nombre et de la croissance des poissons dans le temps.

La pêche électrique est également utilisée et le poisson après avoir été mesuré et comptabilisé est relâché dans le milieu où il a été prélevé.

Un inventaire est dressé qui permet de suivre l'évolution de la richesse du cours d'eau.



Mesure et comptage des poissons récupérés

## 7. Les actions d'animations :

Notre AAPPMA organise et participe à des actions d'animations destinées à promouvoir la pêche de loisir ainsi qu'à transmettre les valeurs de la pêche qui se veulent des valeurs de respect des biens, des personnes, de la nature et du poisson.

À cet effet plusieurs actions sont programmées au cours de la saison :

- ✓ Animations en salle et au bord du ruisseau des Moulins avec l'ALP de Beaucens,
- ✓ Animation au bord du ruisseau des Moulins avec le Centre de Loisirs de Pierrefitte-Nestalas,
- ✓ Animation au Lac Vert avec les élèves du Collège du Haut Lavedan de Pierrefitte-Nestalas,
- ✓ Animation avec le Centre de Loisirs de Pierrefitte-Nestalas sur le parcours enfants du Gave de Cauterets,
- ✓ Animation découverte de la pêche lors de la fête annuelle de Pierrefitte-Nestalas ainsi qu'à la journée des associations,
- ✓ Participation à l'Atelier Pêche Nature du Bassin des Gaves.



Découvrir les poissons de nos cours d'eau



Monter un bas de ligne



Découvrir l'anatomie d'un poisson



Préparer le matériel de pêche



Pêcher au parc de la Mairie avec les enfants de l'ALP de Beaucens



Découvrir la vie subaquatique au gave de Cauterets



S'initier à la pêche au Lac Vert avec les collégiens du Haut Lavedan



Atelier Pêche Nature  
Animation pêche au lac d'Isaby



Apprendre la pêche dès le plus jeune âge

## **8. Représentation :**

Notre AAPPMA est représentée au conseil d'administration de la FDAAPPMA par son président et vice-président, ainsi qu'à quelques commissions préparatoires des décisions de son conseil d'administration.

Elle est présente dans toutes les réunions nécessitant sa compétence et relatives au milieu aquatique.

## **9. Nos partenaires :**

L'AAPPMA est une association sans buts lucratifs. Elle fonctionne par le bénévolat. Elle perçoit des subventions ou dons de la part d'organismes publics et privés. Cette aide financière est primordiale pour son fonctionnement et grâce à cela, les actions techniques et d'animations peuvent être menées (voir liste des partenaires en fin de document).

## **10. Conclusion :**

Cette année 2025 aura été marquée par la diminution de la vente des cartes de pêche, fortement impactée par la cessation d'activité du magasin chasse/pêche du Lavedan à Argelès-Gazost. Malgré nos efforts de communication, nous n'avons pu récupérer bon nombre de pêcheurs.

Les actions d'animations et techniques se sont déroulées conformément à nos prévisions ; ce qui nous encourage à poursuivre dans ce sens. Notre souci est de faire découvrir le loisir pêche à nos jeunes générations en leur transmettant les valeurs de la pêche afin d'en faire des pêcheurs responsables.

Nous remercions les collectivités locales, les entreprises, les particuliers, les pêcheurs qui prennent leur cartes de pêche dans notre AAPPMA et nos bénévoles.

Leurs aides sont capitales pour que nous puissions continuer notre mission.

## Les Partenaires de notre AAPPMA



Mairie de Pierrefitte-Nestalas



Office de Tourisme



Mairie de Villelongue



Comité des fêtes



Mairie de Soulot



ALP Beaucens



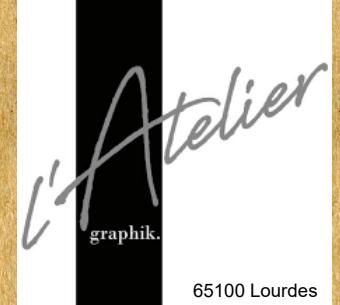
62 Av Jean moulin  
65260 Pierrefitte-Nestalas



65400 Argelès-Gazost



Z.I. Quartier Prats - 65260 PIERREFITTE-NESTALAS  
Tél/Fax: 05 62 92 68 76 (bureau) - Portable: 06 83 42 62 51



65100 Lourdes



Fédération Départementale 65



L'ensemble des pêcheurs qui prennent leur carte de pêche dans notre AAPPMA



Bassin des Gaves



Piscicultures Fédérales de Cauterets et d'Argelès-Gazost



65400 Argelès-Gazost